



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Bureau des Relations Partenariales de la PMI et des
Familles
Mission Familles

2020 DFPE 107 Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) avec neuf associations et signature d'un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et de huit conventions annuelles pour leur activité de médiation familiale dans les 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, « Faire le Paris des enfants et des familles », s'est fixée comme objectif de proposer un soutien accru aux parents chaque fois que cela est nécessaire.

Il s'agit notamment d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille, tels que les séparations. En effet, comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre particulièrement important de séparations de couples ayant des enfants.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris soutient des dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation, notamment des dispositifs de médiation familiale : un médiateur familial - tiers impartial, indépendant et qualifié - favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents. Une action de médiation familiale peut être initiée par l'un des parents ou prescrite par le juge aux affaires familiales.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer, pour 2020, des subventions pour le fonctionnement d'associations intervenant dans ce domaine :

L'association « **Association Olga Spitzer** » propose dans le 12^e arrondissement un service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « Espace Famille Médiation ». En 2019, l'association a accompagné 125 familles.

L'association « **CERAF Médiation** » (**Centre d'Étude et de Recherches pour l'Accompagnement des Familles par la Médiation**) gère un service de médiation familiale dans le

18e arrondissement .

En 2019, l'association a accompagné 108 familles au cours d'une médiation familiale .

L'association « **ESPEREM** » propose aux parents qui vivent des situations conflictuelles un accompagnement et une aide pour trouver les réponses qui contribuent à l'apaisement du conflit et à l'épanouissement de leurs enfants, dans le 10e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 86 familles.

L'association « **Ligue Française pour la Santé Mentale** » (**LFSM**) propose un service de médiation familiale dénommé « Espace Médiation Famille » dans le 8e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 70 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Union Départementale des Associations Familiales** » (**UDAF 75**) propose un service de médiation familiale dans le 9e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 64 familles au cours d'une médiation familiale. Par ailleurs, cette association développe un groupe de soutien d'enfants autour de la séparation de leurs parents : deux sessions de cinq séances d'une heure et demie sont prévues chaque année : l'une pour les enfants âgés de 6 à 8 ans, l'autre pour les enfants âgés de 9 à 11 ans. Chaque groupe se compose de trois à cinq enfants, ils sont encadrés par deux médiatrices familiales.

L'association « **Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris** » (**APCE 75**) dispose d'un service de médiation familiale qui accueille les familles dans le 15e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 79 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild** » propose un espace de médiation familiale dans le 11e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 58 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Parenthèse Médiation** » propose un espace de médiation dans le 18^e et propose de compléter le maillage territorial dans des zones non-couvertes en matière de médiation familiale, en particulier dans les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements. En 2019, l'association a accompagné 88 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **La Maison de la Médiation** » propose trois sites de médiation familiale : dans le 20e arrondissement, dans le 15e arrondissement et dans le 17e arrondissement. En 2019, l'association a accompagné 115 familles au cours d'une médiation.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2020 une subvention globale de 159.500 € répartie comme suit :

Association « Association Olga Spitzer » : 47.000 €.
Association « CERAF Médiation » : 23.000 €.
Association « ESPEREM » : 14.500 €.
Association « LFSM » : 8.000 €.
Association « UDAF 75 » : 13.000 €.
Association « APCE 75 » : 23.000 €.
Fondation « OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » : 8.000 €.
Association « Parenthèse Médiation » : 13.000 €.
Association « La Maison de la Médiation » : 10.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris